



Direction Générale des Impôts aux Frontières

La DGI aux frontières est un organe créé en 2011 dans les 3 îles. Véritable bras armé de la DGI et de la DGD (direction générale des douanes) il a été mis en place conjointement entre ces deux institutions dans l'optique de sécuriser les recettes de l'état d'une part et lutter contre les évasions fiscales. Cette structure est devenue aujourd'hui de par son implantation et son champ d'action (port, aéroport, frontière) une entité essentielle pour l'efficacité de l'administration fiscale dans la vérification, l'identification et la régularisation des obligations déclaratives des contribuables.

Mission et objectifs

Vérifier, Identifier, contrôler les déclarations des contribuables en amont à la sortie, et l'entrée du territoire national afin de sécuriser les recettes de l'état et de lutter contre les fraudes et les évasions fiscales.

Outils mis en place

Numéros d'identification fiscale (NIF) : Identifier le déclarant et vérifier à travers le quitus fiscal la régularité de sa situation vis-à-vis de l'administration fiscale.

Bilan

Identification et redressement de plus de 400 contribuables qui officiaient dans l'informel en 2011. Augmentation de 35 % des recettes fiscales grâce notamment à cet organe nouvellement créé.

Perspective

Création d'une passerelle informatisée entre la DGI et les Douanes à travers Sidonie++ qui reliera les îles entre elles grâce à une plateforme informatique qui permettra un contrôle renforcé et continu afin d'aboutir à terme à un circuit efficace et transparent dans la collecte et la sécurisation des recettes de l'Etat.



Fahardine Mroivili, superviseur à la direction générale des impôts



Equipe de la DGI aux Frontières